



Héritage, protection des mineurs

Par **Frederique21000**, le 18/06/2013 à 11:36

Bonjour,

Mon oncle est décédé et a décidé avant sa mort de léguer sa maison à ses 5 neveux et nièces.

Une fois la maison vendue, chacun aura, à part égale, une partie de l'argent de la vente de la maison.

Un des neveu âgé de 14 ans est placé en famille d'accueil depuis qu'il a 11 ans. Cette année, il va certainement retourner vivre chez son père, sa mère étant toujours incapable de s'occuper de lui.

Ma question : Ses deux parents, bien que son père va surement récupérer la garde, sont assez instables.

Est il possible de bloquer l'argent du jeune homme jusqu'à sa majorité pour que celui-ci soit protégé avec aucune possibilité pour les parents de toucher à cet argent??

Merci d'avance pour votre réponse.